

Programmes de droit et d'économie :

Programme de droit

Rappelons que dans la nouvelle grille horaire, l'appellation a changé : l'économie-droit s'est transformée en « droit et économie ».

Dans ces disciplines et particulièrement en droit, les professeurs insistent sur la nécessité de mises en situation pour éviter l'écueil d'un enseignement universitaire inadapté au second degré technologique.

Le contenu du nouveau programme de droit est similaire à l'actuel avec quelques modifications assez cohérentes :

La progression est revue entre la première et la terminale : L'étude du contrat actuellement au programme de 1^{ère}, sera intégrée à celui de terminale. Des notions sont précisées, de nouvelles apparaissent en lien avec l'impact du numérique : droits de la personne, protection des données à caractère personnel...

Programme d'économie

Le programme d'économie de STMG mis en consultation a été modifié lors du passage en CSP par rapport à sa version initiale :

Les modifications apportées portent essentiellement sur le thème 1 (point 1.2 en particulier), le thème 5 et font référence à des notions microéconomiques très complexes (coût et utilité marginales par ex) qui ne correspondent pas à un positionnement second degré ni à la spécificité de la série. Les modifications pèchent également par un manque de cohérence notamment par rapport au reste du programme qui reprend quant à lui des questions étudiées dans le programme actuel.

Quoiqu'il en soit, le programme est trop lourd pour l'horaire imparti en 1^{ère} et nécessite des allègements et simplifications pour être attractif et porteur de sens pour les élèves.